

République Française
Département du Bas-Rhin
COMMUNE D'INNENHEIM - 67880

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 11 avril 2023

Séance ordinaire du **11 avril 2023** – 20 h – Salle du Conseil, Mairie

Nombre de conseillers : Sous la présidence de M. JULLY Jean-Claude, Maire
En fonction : 15 Secrétaire de séance : Mme OFFENBURGER Céline
Présents : 13
Absents : 2 Date de convocation : 04 avril 2023
Nombre de procuration(s) : 1

Membres présents : Mrs et Mmes BENTZ Hervé - DEMARE Alain - FREYD Damien - LESNIAK Laurence (arrivée à 20 h 55) - MOSCHLER Isabelle - MOSCHLER Vincent (arrivé à 20 h 20) - OFFENBURGER Céline - RIEUX Dominique - ROSFELDER Dominique - SCHOSSELER Daniel - TANGHE Marielle - URBAN Denis

Absent(s) excusé(s) : Mmes GRAUFEL Mélanie (Mme GRAUFEL a donné procuration à Mme TANGHE Marielle) - SAETTEL Christiane

4. Vote des taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2023

Par délibération en date du 05 avril 2022, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : 24,95 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) : 73,18 %

Depuis 2020, le taux de Taxe d'Habitation (TH) était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636B sexies du CGI.

Suite à ces informations, le Conseil Municipal, après délibération, **DECIDE** de revoir les taux d'imposition de 2023 à la hausse en appliquant aux taux d'imposition un coefficient de variation proportionnelle de 1,020030 et de les porter à :

Taxe d'Habitation (TH) : 19,08 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : 25,45 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) : 74,64 %

Adopté par 12 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre.

La secrétaire de séance,
Céline OFFENBURGER.

Délibération certifiée conforme.
Innheim, le 13 avril 2023
Le Maire,
Jean-Claude JULLY.

